COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

Remplacement de deux membres titulaires du Comité consultatif prévu au règlement n° 15 relatif aux premières mesures pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté

Lors de ses sessions des 5/6 février 1962 et des 5/7 mars 1962, le Conseil de la Communauté économique européenne a décidé de nommer MM. Raymond Lenoble et Rudolf Miller membres titulaires du Comité consultatif prévu au règlement n° 15 relatif aux premières mesures pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, en remplacement respectivement de MM. M. Laroche, démissionnaire, et W. Stothfang, décédé.

MM. Lenoble et Miller ont été nommés pour la durée du mandat de MM. Laroche et Stothfang restant à courir, soit jusqu'au 24 octobre 1963.

Ces décisions ont été portées à la connaissance des intéressés qui ont accepté leur nomination.